

LE NOUVEAU CENTRE S'ENGAGE POUR LA DEFENSE DES RETRAITES

➤ UNE REFORME ESSENTIELLE POUR UN SYSTEME DE RETRAITES EN DANGER

• L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE MET EN PERIL LE FINANCEMENT DES RETRAITES

Le système de retraites par répartition est aujourd'hui déséquilibré du fait de 2 phénomènes démographiques :

- **L'arrivée des papy-boomers** : Le sursaut de natalité connu à la fin de la seconde guerre mondiale (de 400 000 naissances en 1944 à 800 000 en 1945) augmente considérablement le nombre de personnes partant à la retraite.
- **L'allongement de la durée de la vie** : on considère que chaque année l'espérance de vie augmente de trois mois du fait de l'amélioration des conditions de vie et des progrès de la médecine. La conséquence directe de ce phénomène est l'augmentation de la durée de versement des pensions de retraites.

• LA CRISE ECONOMIQUE ENTRAINE UNE BAISSSE AUTOMATIQUE DES RECETTES

Pour assurer l'équilibre du système des retraites, le contexte démographique impose au minimum une stabilité voire une augmentation des recettes. Or, celles-ci proviennent essentiellement des cotisations indexées sur les salaires et dépendent donc du niveau d'activité économique. La crise affectant l'ensemble des économies développées réduit fortement les recettes servant au financement du système.

➤ FACE A L'URGENCE, LA MAJORITE AGIT

Pour répondre à ces défis, 3 possibilités s'offraient au gouvernement :

- **diminution des pensions** : cette option apparaît tout simplement inacceptable au regard de la faiblesse de certaines pensions de retraite aujourd'hui
- **hausse des cotisations** : cette proposition n'est pas souhaitable alors que la relance de l'économie nécessite de préserver le pouvoir d'achat des Français.
- **augmentation de la durée de cotisation** ; c'est cette dernière option qui a été choisie par le gouvernement : **pour préserver le système de retraite par répartition, les Français doivent travailler plus longtemps.**

La réforme proposée par le gouvernement s'articule autour de 2 volets :

• L'AUGMENTATION DE LA DUREE DE COTISATION ET DE L'AGE LEGAL DE DEPART

- Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans en 2018 (augmentation de 4 mois par an à partir du premier juillet 2011)
- L'âge du taux plein passera de 65 ans à 67 ans
- Augmentation de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein
- Augmentation du taux de cotisation des fonctionnaires
- Fin du dispositif de départ anticipé à la retraite
- Pénibilité : un salarié frappé d'invalidité à hauteur de 20% du fait de facteurs de pénibilité pourra partir à la retraite à 60 ans à taux plein

• LA CREATION DE NOUVELLES RECETTES (4 milliards de recettes et 19 milliards d'économies)

- Augmentation de la tranche d'impôt la plus élevée de 40 à 41%
- Augmentation de la taxation des stock-options (de 10% à 14% pour les employeurs et de 2.5% à 8% pour les salariés)
- Basculement de cotisations d'assurance chômage vers les retraites à hauteur d'1 milliard d'€
- Taxation des plus-values de cession d'actions ou obligations à partir de 1 euro au lieu de 27 000 euros actuellement.
- Augmentation de la taxation des dividendes et des revenus du patrimoine
- Suppression de 2 niches fiscales
- Le calcul des allègements de charges patronales se fera sur une base annuelle et non plus mensuelle (les 13^{ème} et 14^{ème} mois seront désormais compris dans le calcul).

LES RETRAITES, EN CHIFFRES

48.8 MILLIARDS D'EUROS, c'est le besoin de financement prévu par le Comité d'Orientation des Retraites (COR) d'ici à 2020.

1.8,

c'est le nombre de cotisants par rapport aux retraités. Il était de 2.5 en 1970 et sera de 1.5 en 2020 et de 1.2 en 2050.

CE QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS...

➔ **58%** des Français jugent acceptable le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans.

➔ **79%** des Français considèrent le problème du financement des retraites comme un problème grave à régler d'urgence.

LE NOUVEAU CENTRE S'ENGAGE POUR LA DEFENSE DES RETRAITES

- **UNE REFORME NECESSAIRE... MAIS INSUFFISANTE**
- ➔ **Des recettes insuffisantes pour couvrir les besoins de financement** : la réforme prévue par le gouvernement devrait générer 4 milliards de recettes supplémentaires auxquelles s'ajoutent 19 milliards d'économies soit 23 milliards d'euros. Ainsi le besoin de financement prédit par le COR atteignant 48,8 milliards d'euros en 2020 n'est pas couvert.
- ➔ **Un système toujours complexe et inéquitable** : pas moins de 38 régimes de retraites coexistent encore, ce qui rend le système des retraites illisible. De même, l'alignement du régime des fonctionnaires sur celui des salariés du secteur privé est très modeste (seul le taux de cotisation sera aligné progressivement).

POUR SAUVER NOS RETRAITES, LE NOUVEAU CENTRE VA ENCORE PLUS LOIN...

- Pour assurer un système des retraites juste et équitable, le Nouveau Centre propose :
 - **La création d'un régime universel à points**, géré par les partenaires sociaux, qui mette fin à tous les régimes spéciaux existants. Ce dispositif permettra à chacun de choisir la date de départ à la retraite en pleine connaissance des droits dont il dispose.
 - **L'alignement du régime de retraites du secteur public sur celui du secteur privé** : création d'une caisse de retraites des fonctionnaires en attendant la mise en place du régime universel, alignement progressif du nombre de trimestre pour le calcul des pensions (de 6 mois à 25 ans).
- Le Nouveau Centre propose également **la création d'un dossier retraite informatisé**, pour permettre à chacun d'accéder simplement aux informations le concernant. Assurer la lisibilité et la clarté de ces informations est essentiel pour garantir la liberté de choix de chacun face à l'âge de départ en retraite.
- Enfin, le Nouveau Centre propose de **nouvelles sources de recette** pour équilibrer le financement du système de retraite :
 - Augmentation de la CSG de 1%, cette augmentation serait en mesure de **combler le déficit du système pour 2011**
 - Concentrer les exonérations de charges sur les entreprises de moins de 2000 salariés
 - Taxe additionnelle à l'impôt sur les sociétés à 10% pour les banques
 - Plafond du bouclier fiscal à 50% des revenus (en excluant la CSG et CRDS du calcul des revenus)
 - Plafonnement des niches fiscales de 10% à 7% du revenu net imposable